

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 AOUT 2025 A 20H30**  
**sur convocation du 14 août 2025**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Valérie NOUVEL, Christophe TESNIERE, Frankie DUFOUR, Valérie BAZIRE, Gérard BREHIER, Denis FREMON, Claude HARDY, Marie-Françoise KURDZIEL, Cindy LEBRETON BREHIER, Jocelyne LEROUX, Angélique LORIN, Emmanuelle POUILLAIN, Nicole ROUXELIN

**PROCURATIONS** :

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Cindy LEBRETON BREHIER

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- ⇒ L’approbation du compte-rendu du conseil municipal - Séance du 2 juillet 2025
- ⇒ Le bilan de la cantine et de la garderie année scolaire 2024-2025
- ⇒ La fixation des tarifs pour l’année scolaire 2025-2026
- ⇒ Les demandes de subventions exceptionnelles :
  - Musique Expérience : Organisation d’un festival « Audacieuses expériences » sur St Quentin sur le Homme du 28 au 29 novembre 2025
  - Le poker club : Participation au championnat de France par équipe
- ⇒ Marché du sentier nature : Avenant N° 2 de la maîtrise d’œuvre du cabinet « l’Atelier du Jonquet »
- ⇒ Affaires et informations diverses (Le repas des cheveux blancs, Effectifs scolaires, Dates des prochaines réunions...)

## 2025-08-27 01 L'approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 2 juillet 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 2 juillet 2025. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2025.

## 2025-08-27 02 Bilan de la cantine et de la garderie de l'année scolaire 2024-2025

La commission s'est réunie lundi 25 août pour étudier les bilans de l'année scolaire écoulée.

### ⇒ Bilan cantine année scolaire 2024-2025

137 jours de cantine du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 inclus.

20 353 repas servis (19 869 en 2023-2024) soit une moyenne de 148.6 repas par jour (141 en 2023-2024) dont 139.5 repas enfants (134 repas en 2023-2024).

Sont pris en compte les salaires et les charges de fonctionnement liées à l'électricité et les assurances, le petit matériel, et l'alimentation.

### **BILAN ANNUEL**

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>83 224.83 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>145 724.35 €</b>
<b>Montant à la charge de la commune pour l'année scolaire</b>	<b>62 499.52 €</b>
<i>Montant à la charge de la commune par repas</i>	3.07 €
<b>Prix de revient d'un repas</b>	<b>7.16 €</b>
<b>Avec les frais administratifs 1 994.26 € - repas en nature 2 675 €</b>	<b>67 914.16 €</b>
<i>Montant à la charge de la commune par repas avec administratif et avantages en nature</i>	3.34 €

### ➤ Le coût de la cantine pour la collectivité a augmenté cette année pour plusieurs raisons

Augmentation des frais de personnel, et des produits alimentaires (les commandes alimentaires essaient de tendre de plus en plus vers les critères de la loi Egalim, de même une coupure d'électricité un dimanche dans la nuit, a coupé la chaîne du froid. Des denrées ont dû être jetées)

Les charges de fonctionnement se maintiennent (eau, gaz, électricité) une baisse aurait pu être remarquée sans le rappel de la facture Soliha pour l'électricité de la cantine. *M. Rémy Hardy demande à ce que l'on explique ce qu'est Soliha, aussi, il est précisé que « Soliha est le bailleur social de l'ancien presbytère.*

### ⇒ Bilan Garderie année scolaire 2024-2025

137 jours de garderie du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 inclus.

Fréquentation moyenne de 18 enfants le matin (22 en 2023-2024) et 38 le soir (38 en 2023-2024).

Sont pris en compte les salaires et les charges de fonctionnement liées à l'électricité, le fioul et les assurances.

### **BILAN ANNUEL**

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12 317.80 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>28 838.88 €</b>
<i>Montant à la charge de la commune</i>	<b>-16 521.08€</b>
<b>⇒ Calcul des coûts sans l'administratif :</b>	
<b>Prix de revient par fréquentation</b>	<b>4.495 €</b>
<b>Prix moyen facturé par fréquentation</b>	<b>1.797 €</b>
<b>Coût moyen par fréquentation à charge de la commune</b>	<b>-2.410 €</b>

*Pour information coût administratif à ajouter 1 975.69 € dans le prix de revient.*

➤ Une légère augmentation par rapport à l'année dernière des dépenses, une légère hausse des recettes

## 2025-08-27 03 Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2025-2026

### ⇒ A - Tarif de la cantine :

Après l'étude du bilan, la commission qui s'est réunie le lundi 25 août, propose d'augmenter les tarifs de 2% pour la cantine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :**

• Repas enfants (QF inférieur à 400)	0.50 €
• Repas enfants (QF de 400 à 599)	1.00 €
• Repas enfants domiciliés dans la commune (QF supérieur à 599)	3.99 €
• Repas enfants domiciliés dans les communes extérieures (QF supérieur à 599)	5.17 €
• Repas occasionnel ou enseignants	7.25 €
• Accueil dans le cadre d'un PAI enfant commune	1.58 €
• Accueil dans le cadre d'un PAI enfant hors commune	2.11 €
• Repas adultes	8.28 €

Une participation sera demandée aux municipalités dans les communes extérieures n'ayant pas d'école qui ont des enfants scolarisés au groupe scolaire René Hardy afin de diminuer le tarif du repas pour les familles.

Suite à la demande d'agents de la collectivité, il est proposé de créer un tarif « agent », la commission propose le tarif de 5.60€. En effet, il a été enlevé les frais d'encadrement au prix de revient.

De même, il est également proposé la création d'un tarif pour les adultes ayant un lien direct avec la mairie (élus,...) ou les écoles (inspecteurs,...), sur inscription préalable en mairie

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux nouveaux tarifs :**

• Repas du personnel communal	5.60 €
• Repas adultes ayant lien direct avec mairie ou école sur inscription préalable en mairie	8.28 €

### ⇒ B - Tarif de la garderie :

Après l'étude du bilan, la commission qui s'est réunie le lundi 25 août, propose d'augmenter les tarifs de 3 % pour la garderie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'appliquer les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :**

• Matin	1.38 €
• Soir	1.85 €
• Journée	2.56 €
• Temps intermédiaire (16 h 15 - 16 h 45 sans goûter)	0.50 €

## 2025-08-27 04 Les demandes de subventions exceptionnelles

### 2025-08-27 04 A- Musique Expérience : Organisation d'un festival « Audacieuses expériences » sur St Quentin sur le Homme du 28 au 29 novembre 2025

La commission s'est réunie le mardi 19 août en présence de Mme MARIETTE de Musique Expérience, qui nous a expliqué le projet. La commission a émis un avis favorable de 1 000€ au vu du budget de ce festival qui avoisine les 20 000€, le projet a été jugé très intéressant pour la commune, sachant également que toute la communication sera prise en charge par Musique Expérience.

Les élus qui ont déjà pu assister à ce festival l'année dernière à Ducey-les-chéris, ont souligné la richesse et la qualité culturelle du projet, et à destination de tous.

Un flyer sera distribué dans chaque boîte aux lettres de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et unanime, approuve :**

- Le versement d'une subvention de 1 000€ à musique expérience pour l'organisation du festival « Audacieuses expériences » sur St Quentin sur le Homme du 28 au 29 novembre 2025.

### 2025-08-27 04 B- le poker club : Participation au championnat de France par équipe

Les 11 et 12 octobre 2025, le Poker Club Saint Quentinais participera à la finale nationale du CFEPA (Championnat de France par Equipe de Poker Associatif) à laquelle il s'est qualifié pour la première fois de son histoire.

8 joueurs du club se rendront donc au domaine du St Moritz à Breuillet (17, Charente-Maritime) où se déroulera la compétition. Afin de couvrir une partie des frais de transport et de logement, le PCSQ sollicite auprès de la mairie une demande de subvention exceptionnelle.

Estimation des frais (logement + aller-retour pour un véhicule) :

- Logement pour 8 personnes : à définir
- Carburant (940 km) : 81 €
- Péages : 42 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et unanime, approuve :**

- **Le versement d'une subvention de 100€ au Poker club pour la participation à la finale du CFEPA.**

Les élus leur souhaitent bonne chance et les félicitent pour cette participation.

#### **2025-08-27 05 Le sentier nature : Avenant N°2 de la maîtrise d'œuvre du cabinet « l'Atelier du Jonquet »**

Le maître d'œuvre en charge du sentier nature demande une réévaluation de ces honoraires due au changement des travaux et au décalage du calendrier, à hauteur de 2 500€ HT.

Les élus ne comprennent pas cette augmentation car l'estimation des travaux était au-dessus du résultat de l'appel d'offres, ainsi le cabinet a déjà bénéficié d'une surestimation des honoraires de sa maîtrise d'œuvre par rapport au coût des travaux.

Or, les élus n'ont pas les compétences techniques pour faire avancer ce projet.

*M. Rémy Hardy trouve le courrier émanant de l'atelier du Jonquet faisant référence à l'arrêt babel malvenu. En effet M. Rémy Hardy et M. Christophe Tesnière n'ont pas compris l'augmentation du prix du marché. En effet, les études complémentaires pour l'étude des pieux pour le platelage sont compréhensibles mais le retard dans le chantier dû aux intempéries aurait dû diminuer le nombre de réunions de chantier. M. Stéphane Grall et Mme Valérie Nouvel rappelle que le projet et les études sont subventionnés à hauteur de 80%. M. Hardy tient à rappeler que ce n'est pas parce que le projet est subventionné à 80% que l'argent public peut être dépensé à tort et à travers.*

**Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour l'avenant n°2 d'un montant de 2 500€ HT.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix Pour et 2 abstentions autorise :**

- **M. le Maire à signer l'avenant N°2 d'un montant de 2 500€ HT avec l'Atelier du Jonquet pour la maîtrise d'œuvre du sentier nature**

#### **2025-08-27 06 Affaires et informations diverses**

➤ **Les travaux des poutres de l'église :** L'architecte va nous transmettre un devis pour les travaux (qui pourraient avoir lieu en octobre). Pour lui, les poutres datent du XIIème siècle.

➤ **Repas des cheveux blancs le dimanche 12 octobre 2025 :** le rendez-vous est fixé à 11h15 pour les élus en charge du service.

➤ **Effectifs des écoles**

Elèves inscrits au pour la rentrée 2025-2026 : 149+8 élèves DISFA = 157

➤ **Dates des prochaines réunions :**

**Commission travaux :** Le samedi 20 septembre 2025 à 9h30 Sécurisation de l'aire de jeux au stade

**Conseil Municipal :** Le jeudi 25 septembre 2025 à 20h30

➤ L'entreprise en charge du fauchage sera contactée, ainsi que celle en charge du programme de voirie 2025 pour l'organisation des prestations.

Séance levée à 21h50

✓ N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	Réception en S/PR le :
	N°	Thème		
2025-08-27-01	5.2	Fonctionnement des assemblées	Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02.07.2025	
2025-08-27-02	8.1	Enseignement	Bilan de la cantine et de la garderie 2024-2025	
2025-08-27-03A	8.1	Enseignement	Tarifs de la cantine 2025-2026	
2025-08-27-03A	8.1	Enseignement	Tarifs de la garderie 2025-2026	
2025-08-27-04B	7.5	Subventions	Musique Expérience : Organisation d'un festival « Audacieuses expériences » sur St Quentin sur le Homme du 28 au 29 novembre 2025	
2025-08-27-04A	7.5	Subventions	Le poker club : Participation au championnat de France par équipe	
2025-08-27-05	1.2	Avenants	L'avenant N°2 d'un montant de 2 500€ HT avec l'Atelier du Jonquet pour la maîtrise d'œuvre du sentier nature	
2025-08-27 06	9.1	Autres domaines de compétences	Affaires et informations diverses : (Les poutres de l'église, Repas des cheveux blancs, Effectifs des écoles 2025-2026, Dates des prochaines réunions, rencontres/événements...)	

Conseil municipal du 27/08/2025	SIGNATURES
Stéphane GRALL <b>Maire</b>	
Cindy LEBRETON BREHIER <b>Secrétaire</b>	